

Préavis N° 91-2015

Amélioration de la propreté en Ville de Renens. Bilan, stratégie et mesures.

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis

La commission s'est réunie le 15 décembre 2015 à 19h15 au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Danielle Ayer, Geneviève Bonzon, Jonas Kocher, Gisèle Martin, Jean-Daniel Roulier, Roberto Mulopo, Vito Tartaglia et Suzanne Sisto-Zoller, présidente rapportrice.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Marc Dupuis, Municipal des Bâtiments et Environnement, accompagné de M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement-maintenance, que nous remercions pour leurs explications détaillées. M. Jean-François Clément était excusé.

Jean-Marc Dupuis introduit le sujet en soulignant l'originalité de la démarche. Partis d'un constat sur la propreté, le littering (abandon de déchets dans l'espace public), on arrive à des propositions d'amélioration.

Alain Peneveyre explique la démarche, qu'il a entreprise avec un groupe interservices, de 12 à 15 personnes. Ce groupe a établi une liste des problèmes, des lieux plus difficiles puis des propositions d'améliorations. Les observations de ce groupe de travail ont été retravaillées avec chaque participant et cela a abouti aux treize propositions du préavis.

La commission passe en revue les 13 propositions les unes après les autres. Celles-ci sont présentées dans l'ordre décroissant des implications financières.

Mesure N° 1 : Achat d'un véhicule supplémentaire dédié à l'arrosage

▲ explications de M. Peneveyre :

En été, la laveuse est utilisée pour l'arrosage des espaces verts. En conséquence, les passages sous-voies, la place du marché et les trottoirs ne sont pas assez lavés. C'est le maçon qui utilise la laveuse. Il ne peut pas en disposer lorsqu'elle est utilisée pour arroser. L'objectif est de pouvoir laver la place du marché tous les vendredis matin, une fois par mois les passages sous voie, et plus souvent les trottoirs et les bords de route.

- ▲ Question : Pourquoi n'utilise-t-on pas la balayeuse pour ces nettoyages ?
- ▲ Réponse : la balayeuse ne lave pas. L'eau qu'elle utilise sert seulement à « coller » la poussière.

Mesure N° 2 : Achat d'un petit véhicule supplémentaire

▲ explications de M. Peneveyre :

Actuellement, la ville est partagée en 6 tournées de balayeurs avec 7 balayeurs. La proposition est de sortir les parcs des tournées et de les confier au 7ème balayeur. Pour cela. Il faut l'équiper d'un petit véhicule. Le choix du véhicule se fait en collaboration avec la Ville de Lausanne

Mesure N° 3 : Achat d'un aspirateur Glouton

⤴ explications de M. Peneveyre :

Il s'agit d'un appareil qui ne remplace pas le balai. Il passera d'un balayeur à l'autre et sera utilisé surtout pour enlever les mégots là où le balai ne passe pas bien (grilles, jardins, pied des arbres, joints place du marché...). Electrique, il ne fait pas de bruit.

Mesure N° 4 : implantations de conteneurs enterrés de proximité pour les balayeurs.

⤴ explications de M. Peneveyre :

Il s'agit de faciliter le travail des balayeurs par un gain de temps pour vider leur bérot. Ces implantations se feront au fur et à mesure des opportunités. Chaque conteneur enterré coûte CHF 8000.-. Ils seront fermés par cadenas ; ces déchets seront pesés et facturés à part.

Mesure N° 5: amélioration des poubelles de ville et de leur propreté.

⤴ explications de M. Peneveyre :

La nouveauté est l'introduction du nettoyage quotidien des poubelles par les balayeurs ainsi que leur désinfection annuelle.

Les poubelles ont été inventoriées et numérotées. Elles sont au nombre de 280 et l'intention est d'en acheter 30 (à CHF 800.- pièce).

- ⤴ Les questions tournent autour des cendriers. Pourquoi pas des cendriers sur les poubelles ?
- ⤴ Réponse : même aux arrêts de bus munis de cendriers, on trouve des mégots par terre. Il y a donc double travail : vider les cendriers et nettoyer par terre. De plus, il faut trouver des modèles résistants et qui ne se font pas emporter.

La commission n'est pas convaincue par la réponse et désirerait quand même des cendriers sur les poubelles.

Mesure N° 6: sensibilisation et information.

⤴ explications de M. Peneveyre :

Il s'agit de trouver un nouveau logo et un nouveau slogan et de mettre en avant les propositions d'amélioration.

- ⤴ Question : l'installation de panneaux lumineux serait-elle utile ?
- ⤴ Réponse : la Municipalité n'a jamais retenu ce mode de communication.

Mesure N°7: allongement du temps de travail pendant le week-end.

⤴ explications de M. Peneveyre :

La problématique du « littering » est plus visible le week-end que la semaine. En conséquence, on va demander à l'équipe de travailler plus d'heures par week-end. Ce service du week-end est rémunéré par un forfait mensuel. Celui-ci sera augmenté de CHF 50.- par mois.

- ⤴ Question : les employés ont-ils été consultés ?
- ⤴ Réponse : oui.

Mesure N°8: modification des piquets de neige

⤴ explications de M. Peneveyre :

S'il n'est pas difficile de trouver un collaborateur responsable de piquets de neige pour donner l'alerte, il est plus difficile d'obtenir les 15 à 18 collaborateurs pour faire le travail en cas de neige, entre le 24 décembre et le 4 janvier. Il est donc décidé d'obliger chaque collaborateur à être de piquet de neige entre Noël et Nouvel-An une année sur deux. Cette disponibilité sera indemnisée par une indemnité de CHF 200.-.

Mesure N°9: accessibilité aux WC des établissements publics

△ explications de M. Peneveyre :

Il s'agit de demander aux 70 établissements publics s'ils veulent bien mettre leurs toilettes à disposition du public. Des séances seront organisées avec la police du commerce afin de présenter cette proposition, ainsi que les autres mesures les concernant (mesure n° 12).

Mesure N° 10: contrat d'entretien hivernal public-privé

△ explications de M. Peneveyre :

Cela ne concerne que les chemins privés en forte déclivité. Il y aurait un forfait, plus une facture par passage.

Mesure N° 11: entretien des cours de collège

△ explications de M. Peneveyre :

Il s'agit de trouver une solution pendant la période des vacances d'été où il n'y a personne.

Mesure N° 12: contrats d'entretien public-privé avec les établissements publics

△ explications de M. Peneveyre :

Il s'agit de demander aux restaurateurs de contribuer à la propreté aux alentours de leur établissement.

Mesure N° 13: mesures de répression

△ explications de M. Peneveyre :

La nouveauté est la possibilité d'infliger une amende d'ordre sur flagrant délit de salissure sur la voirie publique. Il s'agirait d'adapter le règlement de la PolOuest dans ce sens et d'assermenter des employés communaux.

△ Question : les employés de la voirie feraient de la répression ?

△ Réponse : ce pourrait être un des moyens de se faire respecter... Des employés seraient prêts à se porter volontaires.

La commission remercie la Municipalité et son Chef de service d'avoir répondu à toutes ses questions. Elle délibère seule.

Avis de la commission et vœu :

Les commissaires voient d'un œil positif les mesures prévues.

Au sujet des mégots de cigarettes, la commission a un **vœu**. Elle souhaite que des cendriers soient rajoutés aux poubelles communales.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 91-2015 de la Municipalité du 30 novembre 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les mesures pour l'amélioration de la propreté en Ville de Renens.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 201'260.- TTC pour l'achat d'un transporteur multiusage pour les espaces verts, d'un petit véhicule pour l'entretien des parcs et promenades et d'un aspirateur Glouton.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil Communal

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif sous les comptes :

- No 3610.5060.350 "Transporteur multiusage pour espaces verts" ;
- No 3610.5060.351 "Petit véhicule pour entretien des parcs et promenades" ;
- No 3610.5060.352 "Aspirateur Glouton".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges supplémentaires de CHF 86'810.- TTC au budget 2016 (CHF 44'000.- de coûts uniques + CHF 42'810.- de coûts annuels).

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2017 et suivants les charges inhérentes au présent préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 novembre 2015

La commission :

Suzanne Sisto-Zoller
(présidente rapporteuse) :

S. Sisto-Zoller

Danielle Ayer

D. Ayer

Geneviève Bonzon

G. Bonzon

Jonas Kocher

J. Kocher

Gisèle Martin

G. Martin

Jean-Daniel Roulier

J. Roulier

Roberto Mulopo

R. Mulopo

Vito Tartaglia

V. Tartaglia

